

utilité à l'égard des grues grises. La plus grande partie de ce programme se poursuivra dans la région du lac Last-Mountain, en Saskatchewan.

L'honorable député de Kootenay-Ouest a demandé des renseignements à propos des études en cours sur les conséquences que le barrage High Arrow peut avoir sur la faune. On m'apprend que notre Direction de la faune a offert, il y a environ un an, au directeur de la faune de Colombie-Britannique de collaborer avec cette province à l'étude de ce problème. Une réponse a été reçue, mais aucun programme précis n'a encore été adopté, et la question en est toujours à l'état de discussion. Nos fonctionnaires chargés de la faune se rendent compte des difficultés, et ont été assurés de la collaboration de leurs homologues en Colombie-Britannique.

J'ai reçu certains renseignements sur la question du lac Duck, qui a été soulevée par l'honorable député de Kootenay-Ouest. Sauf erreur, la Colombie-Britannique n'a pris aucune mesure et ne prendra aucune décision à propos de l'utilisation des terres au lac Duck, tant que tous les détails relatifs au programme de mise en valeur du Columbia n'auront pas été réglés. La région en cause est une terre de la Couronne du chef de la Colombie-Britannique et, par conséquent, nous ne pouvons rien faire sans le consentement du gouvernement de cette province.

L'honorable député de Kootenay-Ouest a soulevé une troisième question, celle du nombre de poursuites intentées aux termes de la loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, à propos de la prise d'aigrettes ou de plumes d'aigrette. Nous ne sommes au courant d'aucune poursuite, si ce n'est de celle qui a fait l'objet d'une discussion il y a quelque temps. J'ignore si l'honorable député a d'autres renseignements à signaler au comité à cet égard, mais s'il en a, je l'invite à nous les communiquer.

M. Herridge: Monsieur le président, je n'ai pas d'autres renseignements, mais j'ai simplement posé cette question parce que je me demandais si l'exemple qu'avait donné un personnage très important avait été suivi par d'autres.

M. Tucker: Monsieur le président, je désire remercier le ministre de son explication au sujet des oiseaux de Terre-Neuve, mais je veux lui demander si la saison a été établie à la suite d'un accord écrit ou d'un traité avec les États-Unis, ou s'il s'agit simplement d'un arrangement conclu au Canada?

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur le président, à ce sujet, je crois que les limites extérieures

[L'hon. M. Dinsdale.]

sont déterminées en vertu d'un accord international, mais les détails sont réglés par les provinces elles-mêmes.

L'hon. M. Pickersgil: Monsieur le président, je me demande si le ministre pourrait, la semaine prochaine, profiter de la visite du président des États-Unis pour soumettre cette question aux plus hautes autorités, afin de voir s'il serait possible d'obtenir l'assentiment nécessaire, afin que les gens de Terre-Neuve puissent exercer leurs droits anciens?

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur le président, de fait, j'ai traité de cette question, à titre préliminaire, à un échelon relativement élevé —mais pas tout à fait au sommet—avec le secrétaire de l'Intérieur, qui était à Ottawa au début de cette semaine. Tous les aspects internationaux des problèmes concernant les conventions relatives aux oiseaux migrateurs ont été étudiés. Je sais que les oiseaux migrateurs prennent de plus en plus d'importance et que, vu que le traité remonte à 1916, sauf erreur, on estime qu'il est temps de le revoir et de le mettre à la page.

(Le crédit est adopté.)

Direction des ressources hydrauliques—

291. Administration, fonctionnement et entretien, y compris la quote-part du Canada dans les frais du conseil exécutif international de la Conférence mondiale de l'énergie, et autorisation de faire des avances recouvrables, selon des montants ne dépassant pas dans l'ensemble le montant de la quote-part de la province du Manitoba et de la province d'Ontario, à l'égard du coût des travaux de régularisation du niveau du lac des Bois et du lac Seul, ainsi que la part du gouvernement provincial et d'autres organismes de l'extérieur relativement aux relevés hydrométriques, \$1,754,455.

L'hon. M. Pickersgil: Monsieur le président, à l'égard du crédit 291, je crois devoir insister très brièvement auprès du ministre pour qu'il nous donne plus d'information au sujet de cette question qui, comme il le sait, est considérée comme étant de toute première importance au Manitoba. Je veux parler de ce qu'on se propose de faire au sujet de la régularisation des eaux de la rivière Rouge, programme qu'on devait mettre en œuvre cette année, d'après le discours du trône. Il me semble qu'une fois le présent crédit adopté, nous n'aurons pas d'autre occasion, en vertu du Règlement de la Chambre, de parler de cette question, à moins que le gouvernement ne présente quelque autre mesure législative à cet égard.

Je ne veux pas faire traîner le débat sur les crédits du ministre, ni retarder leur adoption d'aucune façon, mais il s'agit là d'une très grande entreprise. Ce n'est pas du tout une question insignifiante. Le ministre n'ignore pas, j'en suis sûr, que je suis, pour ma part, très heureux qu'on ait entrepris l'ouvrage de moindre importance sur la Fairford. J'y porte un grand intérêt personnel depuis